

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4501**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Rues Clément Marot et Félix Brun - Opération de requalification - Autorisation de signer le marché pour un mandat de maîtrise d'ouvrage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2524 en date du 14 mars 2005, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation par voie de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructures primaires de la ZAC Ilot Bon Lait à Lyon 7° pour un coût total prévisionnel de 3 200 000 € TTC.

Il s'agit, aujourd'hui, d'autoriser la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage passé selon la procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 23 juin 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SERL pour un montant de 100 000 € HT, les frais financiers s'élevant à 18 500 €.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de requalification des rues Clément Marot et Félix Brun à Lyon 7° avec la SERL pour un montant de 100 000 € HT en rémunération et 18 500 € en frais financiers ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2006 et suivants - compte 605 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,